

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vendredi 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice : 13
Présents	: 10
Absents	: 3
Pouvoirs	: 1

Secrétaire de séance : Claude CHAUSSADAS

2025-11-10: Budget annexe - Décision Modificative n°3

- Au compte 6045 il faut prévoir 10 500 euros de transfert de frais d'étude du budget principal au budget annexe à la suite d'une erreur de budget en 2022.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante et soumet le vote à l'assemblée :

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
6045 10 500,00 €	7015 10 500,00 €
opérations d'ordre	opérations d'ordre
10 500,00 €	Total 10 500,00 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
opérations d'ordre	opérations d'ordre
Total 0,00 €	Total 0,00 €
TOTAL DEPENSES 10 500,00 €	TOTAL RECETTES 10 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'établir la décision modificative n°3 du budget annexe telle que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,
En mairie le 25 novembre 2025
Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

